



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC, que le conseil de la MRC, lors de sa séance ordinaire du 14 décembre 2022, a adopté la Résolution de contrôle intérimaire numéro 2022-12-506 relativement à l'interdiction de remblai et de déblai dans les milieux humides sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 76, rue Dufferin, à Granby, de même que sur le site Internet suivant : <https://haute-yamaska.ca/amenagement-et-developpement-du-territoire/>

Fait à Granby (Québec), ce 15 décembre 2022.

La directrice générale et  
greffière-trésorière,

*(Signé)*

Johanne Gaouette